

Le 22 août 2022

AFFICHAGE PERMANENT AVIS AU PUBLIC

Les actes suivants sont consultables sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, <https://www.mulhouse-alsace.fr> :

- liste des délibérations examinées au conseil d'agglomération et au Bureau,
- délibérations des Conseils d'agglomération et des Bureaux,
- procès-verbaux des Conseils d'agglomération,
- décisions à caractère réglementaire,
- arrêtés réglementaires.

En application de l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration, vous pouvez adresser votre demande de communication papier ou électronique au :

Secrétariat des assemblées de Mulhouse Alsace Agglomération
2 rue Pierre et Marie Curie
68948 MULHOUSE CEDEX 9
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h.
Téléphone : 03 89 32 69 24
Mail : secretariatdesassemblees@mulhouse-alsace.fr

Le 22 octobre 2024

AFFICHAGE PERMANENT AVIS AU PUBLIC

Les actes suivants sont consultables sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, <https://www.m2a.fr> :

- listes des délibérations examinées aux Conseils d'agglomération et aux Bureaux,
- délibérations des Conseils d'agglomération et des Bureaux,
- procès-verbaux des Conseils d'agglomération,
- décisions à caractère réglementaire,
- arrêtés réglementaires.

En application de l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration, vous pouvez adresser votre demande de communication papier ou électronique au :

Secrétariat des assemblées délibérantes de
Mulhouse Alsace Agglomération
Maison du Territoire
9 avenue Konrad Adenauer
BP 30100
68393 SAUSHEIM Cedex
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h.
Téléphone : 03 89 32 69 24
Courriel : instances@m2a.fr